



Direction Générale des Services

**Décision n° 2024-146**

**Objet** : Dépôt d'une demande de subvention à la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » pour les manifestations et événements constitutifs de l'année olympique à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 relative aux pouvoirs du maire et notamment celui l'autorisant à demander à tout organisme financier l'attribution de toutes subventions de fonctionnement et d'investissement,

Vu le projet de manifestations et événements constitutifs de l'année olympique à Sceaux,

AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les manifestations et événements constitutifs de l'année olympique à Sceaux, auprès de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris », et à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Fait à Sceaux, le 26 avril 2024



Philippe LAURENT